



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Nos Réf.: FA/ FT/ TD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

Le **mardi 16 novembre 2021** à vingt heures, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **10 novembre 2021**, s'est réuni au gymnase François Pons, sous la présidence de Monsieur **Fabien AUFRECHTER**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **11**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs, Olivier **MELSENS**, Ida **GONTHIER**, Paul **MALLERET**, Louissette **FEDIERE**, Michel **DEBJAY**, Marie-Claude **BOURDON-BENHAMOU**, Eugène **DALLE**, Carole **GODARD**, Olivier **LUJIC** adjoints ;

Mesdames et Messieurs, Socrate **GABRIELIDES**, Abderrahim **CHAHBOUN**, Caroline **PISICA**, Catherine **CAYET CHARUEL**, Georges-Edouard **BACLE**, Rania **SLIM**, Anthony **HERRY**, Sophie **GARREC**, Maria **DA SILVA PARAUTA**, Cyril **AUFRECHTER**, Pascale **DESHAYES**, Julien **FREJABUE**, Philippe **LUSSEAU**, Fabien **LEMOINE**, Blaise **FRANCOIS-DAINVILLE**, Jean-Marie **MOREAU**, Myriam **LE BLAY**, Christian **LELIEVRE**, Thierry **HURET** conseillers municipaux.

Absents représentés :

Philippe **LENFANT** représenté par Georges-Edouard **BACLE**

Ania **REDJDAL-ORTELLI** représentée par Fabien **AUFRECHTER**

Fabienne **HUARD** représentée par Thierry **HURET**

Nadia **BEN ALLA** représentée par Cyril **AUFRECHTER**

Nombre de pouvoirs : **4**

Nombre de conseillers effectivement présents : **29**

Nombre de votants : **33**

Secrétaire de séance : **Paul MALLERET**

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité.

INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES SUR LES « HAUTS DE VERNEUIL »

Considérant que l'instauration d'un périmètre d'étude est nécessaire pour sursoir à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations, susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'aménagement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'abord d'instaurer un périmètre d'étude suivant les plans joint en annexe de la présente délibération, délimitant les terrains concernés par la réalisation de l'étude pré-opérationnelle, conformément aux dispositions de l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme.

En outre, il **DECIDE** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre, et **INDIQUE** qu'en vertu de l'article R. 424-24 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en Mairie pendant 1 mois et la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal à diffusion départementale.

Enfin, il **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

AVENANT 5 À LA CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DU MANTOIS SEINE AVAL, LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant n°5 à la convention d'action foncière du 4 décembre 2014 entre l'EPAMSA, la CU GPS&O, l'EPFIF, et la Commune de Verneuil-sur-Seine annexé à la présente délibération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

APPROBATION D'UN AVENANT N°2 DE TRANSFERT DU CONTRAT DE GESTION DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT COMMUNAUX

Considérant que la société « GERAUD et associés » et la société « Les Fils de Madame GERAUD » ont décidé d'une fusion-absorption au profit d'une nouvelle société unifiée dénommée « Les Fils de Madame GERAUD SAS » le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** le transfert à la société « Les Fils de Madame GERAUD SAS » du traité d'affermage des droits de place et d'exploitation des marchés d'approvisionnement communaux conclu avec la société « GERAUD et associés », suite à la fusion absorption intervenue.

Il **APPROUVE**, également à l'unanimité l'avenant de transfert du traité d'affermage des droits de place et d'exploitation des marchés d'approvisionnement communaux, annexé à la présente délibération, à la société « Les Fils de Madame GERAUD SAS » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

BUDGET VILLE : DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de procéder à la décision modificative n°2 sur le budget 2021, selon les tableaux annexés à la présente délibération.

BUDGET VILLE : PRODUITS IRRÉCOUVRABLES, ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (1 abstention : Michel DEBJAY) ACCEPTE** d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables figurant sur les états qui sont annexés à la présente délibération, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à la fonction 020 nature 6541 du budget 2021.

RÉGULARISATION VERSEMENT CONTRIBUTIONS SIERTECC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de payer directement au SIERTECC les contributions de Verneuil dues pour la période 2016 à 2018.

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, AUTORISE** le Maire à verser un acompte sur les subventions allouées au titre de l'exercice 2021 aux établissements publics suivants, à savoir,

- C.C.A.S. : 112 000 euros soit 35 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Il **DECIDE** en attendant le vote du Budget Primitif 2022 d'ouvrir les crédits pour un montant maximum de :

Pour le budget de la ville :

- 53 000 € sur le chapitre 20 : immobilisations incorporelles
- 343 000 € sur le chapitre 21 : immobilisations corporelles
- 133 000 € sur l'opération 9914 – Écoles maternelles

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES ÉCOLES, ACCUEILS DE LOISIRS ET CRÈCHES - RELANCE APRÈS DÉCLARATION SANS SUITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28/10/2021, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 2 lots du marché relatif à la « Marché de restauration collective dans les écoles, accueils de loisirs et crèches - Relance après déclaration sans suite », et tout document s'y rapportant avec les sociétés :

Lots	Attributaires
Lot n°1 : Restauration dans les écoles et accueils de loisirs	Société CONVIVIO-VDOS 12 Rue Jean Pierre Timbaud 78500 SARTROUVILLE
Lot n°2 : Restauration dans les crèches	Société ANSAMBLE SAS Allée Gabriel Lippmann 56000 VANNES

CRÉATION DU DISPOSITIF BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité (1 abstention : Fabien LEMOINE)** **APPROUVE** les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement aux auto-écoles Vernoliennes dispensatrices de la formation et ayant préalablement signée une convention avec la Ville.

Il **APPROUVE** également, à majorité indiquée ci-dessus, le règlement du dispositif « Bourse au permis de conduire », puis **FIXE** le montant de cette bourse à 500 € par attributaire et **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2021, nature 6714, fonction 22.

CRÉATION DU DISPOSITIF BOURSE D'AIDE À LA FORMATION BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité (1 abstention : Fabien LEMOINE)** **APPROUVE** les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au passage du BAFA.

Puis, il **APPROUVE** le règlement du dispositif « Bourse d'aide à la formation du BAFA » et il **FIXE** le montant de cette bourse à 200 € par attributaire.

Enfin, le Conseil Municipal **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2021, nature 6714, fonction 22.

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE DAME, ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 POUR LES ÉLÈVES DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité (1 votre contre : Marie-Claude BOURDON BENHAMOU ; Blaise FRANCOIS-DAINVILLE ne prenant pas part au vote)** **DECIDE** de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2020/2021 à 488,00 € par élève vernolien des classes élémentaires, soit un total de 145 424 € pour 298 élèves et **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2021, nature 6558, fonction 212.

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE DAME ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 POUR LES ÉLÈVES DES CLASSES DE MATERNELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : Marie-Claude BOURDON BENHAMOU ; Blaise FRANCOIS-DAINVILLE ne prenant pas part au vote) **DECIDE** de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2020/2021 pour les 109 élèves vernoliens des classes maternelles, à 106 057 € et **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2021, nature 6558, fonction 211.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE NOTRE DAME LES OISEAUX DE VERNEUIL-SUR-SEINE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : Fabien LEMOINE ; 1 abstention : Louissette FEDIERE ; Blaise FRANCOIS-DAINVILLE ne prenant pas part au vote) **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DU VAL DE SEINE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 du syndicat Intercommunal de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL HANDI VAL DE SEINE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine.

CHARTRE DE L'ACCESSIBILITÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la charte de l'accessibilité annexée à la présente délibération.

DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MICHEL DEBJAY

Le Conseil municipal, après que Michel DEBJAY se soit retiré, a décidé, sur demande de Jean-Marie MOREAU, de voter en scrutin secret.

La question posée est : *Décidez-vous d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Michel DEBJAY ?*

Après dépouillement des votes, le résultat constaté est :

Pour : 15 votes
Contre : 12 votes
Blanc : 1 vote

Le Conseil municipal **ACCORDE** donc, à la majorité, la protection fonctionnelle demandée à Monsieur Michel DEBJAY dans le contentieux qui l'oppose à Monsieur Laurent PRADELLE.

Pas de questions écrites.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 16 novembre 2021

Le Maire

Fabien AUERCHTER